

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

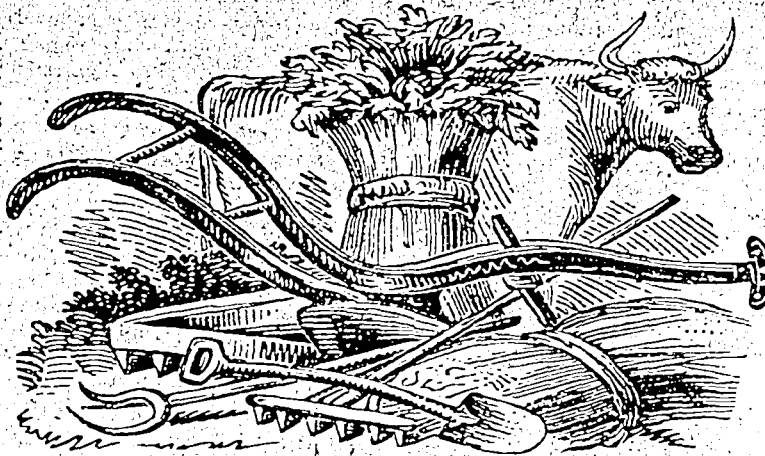
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : De l'instruction dans nos campagnes.

*Revue de la Semaine* : Ouverture de la Seconde Session du Parlement Fédéral. — Affaire de Lépine à Manitoba. — Election d'une église au Sacré-Cœur de Jésus à Rome par les Sociétés catholiques de Rome ; Discours de Notre Saint-Père aux représentants de ces sociétés.

*Sujets divers* : Nomination de M. Roderick McDonald comme surintendant du Chemin de Fer Intercolonial. — L'Association des cultivateurs canadiens. — La culture de l'avoine paie-t-elle ? — Du choix des vaches laitières.

*Petite chronique* : MM. le Dr. Hospice Desjardins et Joseph Sirois nommés Juges de Paix — Mauvais journaux. — Feu dans les bois. — Loto de Ville-Marie. — Fromagerie à Ste. Rosalie. — Brevet de capacité agricole accordé à M. A. Gingras.

*Recettes* : Manière de rendre le chanvre semblable au lin. — Recette pour rendre le cuir des chaussures d'hiver imperméable à la neige et à l'eau.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DE L'INSTRUCTION DANS LES CAMPAGNES.

Pendant le mois de septembre dernier, nous avons consacré plusieurs causeries à l'étude des causes qui ont amené l'infériorité dans laquelle se trouve l'agriculture canadienne. Parmi ces causes, nous avons montré comme l'une des principales le défaut d'instruction si général chez les cultivateurs.

Les plus intéressés aux succès de l'industrie agricole, ceux qui ne vivent que par elle, les cultivateurs eux-mêmes sont les premiers à reconnaître la nécessité de l'instruction en agriculture. " On en sait toujours assez, disent-ils pour cultiver la terre. " Partant de là, s'ils ont quelques moyens, ils choisissent dans leur famille ceux de leurs enfants qui montrent le plus de talents et d'intelligence et leur font faire un cours d'étude plus ou moins complet qui les mettra

en état de devenir médecins, avocats, ou notaires. Le choix n'est pas toujours bien fait : celui que l'on croyait le plus intelligent n'est souvent que le plus écervelé ; mais le choix est consommé et il n'est plus possible de revenir sur ses pas.

On fait en faveur de ces privilégiés des familles des dépenses énormes, on se saigne aux quatre membres, on s'endette même, on se fait extravagant pour eux ; tandis que les autres enfants reçoivent à peine une faible instruction élémentaire qu'ils oublient très souvent faute d'exercices convenables.

Voilà où nous en sommes actuellement sous le rapport de l'instruction ; l'industrie agricole fournit largement à quelques individus qui ne lui seront souvent d'aucune utilité et qui même la mépriseront, et l'on refuse aux jeunes gens qui se destinent à cette industrie l'instruction qui leur est si nécessaire.

Mais ce n'est pas tout, nous avons démontré combien l'instruction donnée aux enfants destinés à exploiter le sol est antipathique à l'agriculture. A tous les degrés de notre enseignement public on fait apprendre à la jeunesse agricole toute espèce de choses, excepté la seule nécessaire. On n'a pour toutes les intelligences qu'un seul et même moule emprunté au commerce, dans lequel on veut toutes les couler sans égard à l'état que les enfants embrasseront. Les écoles de la campagne où l'on n'enseigne qu'à des fils de cultivateurs, dont le plus grand nombre d'entre eux seront plus tard eux-mêmes des cultivateurs, ne diffèrent en rien des écoles de villes fréquentées principalement par des fils de marchands, de manufacturiers, de médecins, d'avocats ou de notaires. Dans les unes et les autres, on ne met sans cesse sous les yeux des enfants que des exemples pris ou dehors des choses agricoles. Les livres de lecture, les exercices orthographiques, les problèmes arithmétiques ne rappellent toujours que des faits commerciaux ou manufacturiers. Enfin le maître lui-même semble éviter avec soin tout ce qui pourrait faire connaître à ses élèves qu'il existe dans le

monde une industrie agricole, mère nourricière de tous les peuples, sans laquelle le commerce, les manufactures, les professions libérales tenues en si grand honneur ne sauraient prospérer, ni même exister.

Nous avons encore démontré que l'enseignement public demande impérieusement une amélioration dans le sens agricole et nous avons fait connaître le moyen de réaliser cette amélioration. Le plan complet que nous avons proposé serait d'une exécution facile si on le voulait sérieusement, si tous les pouvoirs publics voulaient y concourir dans la mesure de leurs attributions.

Cependant ce plan n'est pas unique, nous le croyons le meilleur; mais d'autres personnes le jugeront peut-être autrement et voudront en préconiser d'autres qu'elles croiront mieux appropriés à nos besoins et d'une exécution plus facile. Nous aimons à assurer tous les amis de l'éducation que nous sommes prêt à modifier notre manière de voir quant au choix des moyens, pourvu que l'amélioration se réalise et que les inconvénients du système actuel d'éducation disparaissent au plus tôt.

A quoi bon crier sur tous les tons que l'enseignement ne satisfait pas à nos besoins, que la jeunesse de nos campagnes ne reçoit pas l'instruction qui lui convient? Les plaintes ne guérissent pas le mal; il nous faut agir, choisir le remède le mieux approprié et cela à l'instant même. Plus nous tarderons, plus nous souffrirons. La classe agricole est assez importante et assez nombreuse pour qu'on satisfasse sans balancer à ses justes exigences.

Enfin, en terminant, nous avons dit un mot de l'éducation de nos filles; mais l'espace restreint dont nous disposions alors ne nous a pas permis de donner à cette question tout le développement que son importance exige.

Chez tous les peuples, et en Canada plus que partout ailleurs, l'influence de la femme est immense à tous les degrés de l'échelle sociale. Mais cette influence est plus décisive en agriculture que dans aucune autre carrière, par suite du caractère même de cette profession. En effet, dans la plupart des autres situations, la femme se borne à *conserver*; en agriculture elle contribue à *produire*.

Comme *conservatrice* la femme agricole a une occupation plus importante que celle des villes; son ménage est plus considérable. Obligée de pourvoir aux besoins d'un grand nombre d'engagés souvent nourris à la ferme, l'ordre, la propreté, l'économie doivent être chez elle portés au plus haut degré possible. Comme *productrice*, plusieurs branches importantes, telles que le potager, la basse-cour, la laiterie, tout complètement entre ses mains, et leurs résultats bons ou mauvais dépendent entièrement d'elle.

Malheureusement fourvoyée par une éducation oublieuse des besoins de la vie rurale, la femme instruite se montre, presque partout en Canada, plutôt hostile que favorable, plutôt nuisible qu'utile à l'agriculture.

« Femme d'un grand propriétaire, disait dernièrement un habile agronome, il est rare qu'elle n'entrave pas le désir de son mari de se livrer à la culture, et, s'il cultive qu'elle ne le tourmente pas pour le faire cesser. Fille d'un riche fermier, toutes ses aspirations sont pour la ville; épouser un notaire, un avocat, un médecin, un marchand lui paraît mille fois préférables que prendre un agriculteur, fût-il des plus distingués. Plus d'un jeune cultivateur s'est vu forcé de changer de carrière par suite de l'impossibilité de trouver à se marier convenablement. Mère de famille, elle est la première à détourner ses enfants de la profession de leur père.

« Dans les rangs inférieurs, c'est elle qui engage son ma-

ri à ouvrir un petit commerce, qui l'excite à acheter des terres plutôt que d'employer ses ressources à améliorer celles qu'il possède déjà. Enfin, partout, en haut comme en bas, on la voit l'ennemie des innovations.

Voilà le tableau parfait de la femme instruite telle que nous la voyons le plus souvent. Il existe sans doute d'enviables exceptions à cette règle; mais ces exceptions sont tellement rares qu'elles n'en rendent la règle générale que plus affligeante.

Quelle est donc la cause de cette répulsion instinctive que la femme instruite éprouve à l'égard de l'agriculture?

Les plus habiles écrivains qui ont traité de cette importante question ont reconnu non pas une cause, mais plusieurs causes. On a accusé l'isolement de l'agriculture si peu compatible avec le besoin de sociabilité inhérent à la femme. En d'autres termes on a dit: « la femme n'aime pas l'agriculture parce qu'elle s'effraie de la solitude dans laquelle elle serait obligée de vivre. » Puis on s'est rabattu sur la malpropreté de l'habitation du cultivateur. Madame de Staël disait: « J'aimerais l'agriculture, si elle ne sentait pas le fumier. » Les fatigues inséparables de la vie agricole ont ensuite eu leur tour et ont été considérées comme l'une des plus puissantes causes de répulsion pour les jeunes femmes de cultivateurs. Sans nier tout-à-fait l'importance de cette cause, nous devons dire qu'avec une connaissance suffisante de ses devoirs, de la bienveillance et une surveillance active, la direction d'un ménage agricole n'offre pas pour la femme les embarras et les difficultés qu'on lui attribue généralement.

Enfin tous admettent que la principale cause de cette répulsion c'est l'absence de toute instruction provenant de cette éducation anti-agricole que les jeunes filles reçoivent dans les couvents des villes et même trop souvent dans ceux de la campagne.

Ce que l'on a fait en faveur de l'éducation agricole des jeunes gens, est bien peu et cependant c'est quelque chose; tandis que celle des jeunes filles a été complètement négligée dans le sens agricole. Au sortir du couvent, la jeune fille est prête à remplir convenablement les fonctions de femme d'un médecin, d'un avocat, d'un notaire, d'un marchand; mais elle est complètement impropre à tenir le ménage d'un agriculteur. Les connaissances qui lui sont nécessaires dans ce dernier cas lui sont inconnues; c'est à peine si la jeune fille en a entendu une légère mention.

Le mal que ce genre d'éducation a fait à l'agriculture est incalculable; tous les jours on en ressent les mauvais effets. L'agriculteur voudrait continuer son exploitation, il a les goûts et les connaissances requises, mais sa femme est hostile à l'agriculture ou bien est incapable de le seconder, et il est obligé d'abandonner sa profession. Le riche propriétaire désirerait diriger lui-même son exploitation, mais sa femme s'y oppose et l'art agricole perd un homme dont les connaissances et la richesse auraient contribué pour beaucoup à ses progrès.

Les riches cultivateurs font donc un tort immense à leur patrie en faisant ainsi donner à leurs filles une éducation qui les éloigne des devoirs et des goûts de leur état. Encore s'ils pouvaient se flatter de travailler à l'avantage de leurs enfants. Mais non, en les envoyant dans nos grands établissements d'éducation, ils préparent à leurs filles un avenir de dégoûts et d'ennui. Ces jeunes filles trouvent dans ces établissements des compagnes passionnées pour les plaisirs et la vie des villes, prennent le goût du luxe et des inutilités de la toilette et des modes; et n'aspirent qu'à des mariages brillants qu'un très petit nombre seulement obtiennent.

Elles sont donc forcées de se marier avec le fils d'un culti-

vateur ; mais elles méprisent la vie des champs et ses occupations par trop paisibles, ne font trop souvent que des femmes de ménage incapables, et même insupportables.

Que le jeune cultivateur craigne de faire de semblables unions. Ce serait la ruine de toutes ses espérances de succès. Avant de faire son choix qu'il prenne en très grande considération les talents, les connaissances et surtout le caractère et les goûts de celle qui devra être sa compagne. Et s'il est assez heureux pour trouver une femme active, intelligente, économe et habile dans la direction d'un ménage agricole, il pourra avec espérance de succès se livrer à l'exploitation du sol et faire les améliorations que nécessite la situation actuelle de l'agriculture. Mais sans cela il n'aura devant lui qu'un avenir de contrariétés et d'ennui.

## REVUE DE LA SEMAINE

— L'ouverture solennelle de la seconde session du second Parlement Fédéral a eu lieu le 23 courant à trois heures de l'après-midi avec un appareil extraordinaire.

A l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur Général, une foule immense couvrait le terrain du Parlement et occupait la salle et les tribunes du Sénat.

Après avoir pris place sur le trône, Son Excellence manda les membres de la Chambre des Communes à la barre du Sénat et prononça le discours du Trône dont voici l'analyse complète :

Son Excellence, en commençant, appela l'attention des deux Chambres sur le rapport de la Commission d'enquête au sujet de l'affaire du Pacifique et dit que ce rapport sera mis devant le Parlement après que l'on aura déterminé s'il peut être de quelque secours à la Législature.

Puis elle annonça que le bill relatif à l'amendement des lois en force dans les diverses provinces au sujet de la représentation sera de nouveau mis devant les Chambres et que celles-ci auront l'avantage d'y inclure des dispositions pour la province de l'Ile du Prince-Edouard qui vient d'entrer dans la Confédération canadienne.

Comme la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien a remis sa charte et que cette charte a été acceptée, les Législatures seront appelées à prendre des mesures pour assurer la prompt construction de ce Chemin et accomplir ainsi les engagements faits avec la province de la Colombie Anglaise et il sera soumis un projet à cet égard.

L'extension des limites de la Puissance exigeant plus de dépenses pour les frais d'administration, un bill sera présenté pour demander une assistance nouvelle.

Les Chambres auront ensuite à étudier un bill établissant une Chambre d'Agriculture de la Puissance ; un autre concernant la loi de banqueroute.

Puis s'adressant spécialement aux membres de la Chambre des Communes, Son Excellence annonça que les comptes de l'année financière qui vient de terminer leur seraient bientôt soumis. Nos finances, dit le discours du Trône, continuent à être prospères et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.

Le discours annonce ensuite que les estimés pour l'année prochaine seront présentés et comme ces estimés ont été préparés avec économie et de manière à rendre le service public efficace, il espère que les subsides seront accordés sans préjudice aux intérêts du peuple.

Enfin le discours du Trône exprime l'espérance que les deux Chambres consacreront la plus soignée attention aux grands intérêts qui leur sont confiés et que les délibérations tourneront à l'avantage et à la prospérité du pays.

Ainsi qu'on peut le remarquer, le nombre des mesures qui seront soumises aux Chambres n'est pas très-considérable ; mais en revanche elles sont d'une très-grande importance. La brûlante question du Chemin de fer du Pacifique surtout occupera une partie considérable de la présente session, ce sera même la principale question à débattre. Le pays tout entier est dans l'attente, et l'opinion publique suréxcitée demande une solution dans un sens ou dans un autre. Cette demande va bientôt être satisfaite, et innocents ou coupables les ministres fédéraux recevront la récompense due à leurs œuvres.

Au point de vue agricole, le bill établissant une Chambre d'Agriculture de la Puissance nous intéresse tout particulièrement. Par malheur, le pays n'est pas représenté de manière à donner à cette question toute la considération qu'elle exige. Le notaire, l'avocat, le médecin, le négociant ne nous paraissent pas les hommes les plus compétents à légiférer sur les grands besoins de l'agriculture. Cependant ces diverses classes d'hommes sont les plus nombreuses dans notre représentation nationale, elles en forment plus des sept huitièmes, et dans cette situation, nous nous demandons avec inquiétude comment des hommes dont les occupations éloignent de l'agriculture, qui n'ont qu'une idée imparfaite de ses besoins et dont les intérêts lui sont souvent antipathiques, comment ces hommes, disons-nous, pourront accorder à ce bill l'attention convenable ?

Néanmoins que l'on mette de côté pour un moment les jalousies de parti et surtout les mesquins intérêts personnels, que l'on envisage la question dans une vue large d'intérêt public et nous espérons encore dans l'action de nos représentants.

L'utilité d'une Chambre d'Agriculture est incontestable. L'art agricole en acquerra une force qui trop souvent lui fait défaut lorsque ses intérêts sont en opposition avec ceux du commerce. Jusqu'à présent l'agriculture a presque toujours été sacrifiée au commerce ; nos lois sur les importations et les exportations en sont une preuve évidente : on les dirait même composées dans un but d'antagonisme envers l'agriculture. Une Chambre d'agriculture, formée d'hommes compétents et à vues larges, régie par une loi adaptée à nos besoins, ferait bientôt cesser les abus dont nous avons eu tant à nous plaindre.

— Les affaires de Manitoba continuent à occuper l'opinion publique. L'enquête dont la conduite de Lépine a été l'objet n'a relevé que peu de faits à la charge de l'accusé. Le *Globe* lui-même, qui a demandé avec tant d'instances que l'on fit le procès de Riel et de Lépine, le constate également. "Aucun des témoins, dit-il, ne peut jurer qu'il a vu l'accusé prendre une part active à l'exécution de Scott.

"Ils peuvent croire que tel fut le cas et ils peuvent avoir de bonnes raisons de le croire, mais jusqu'à ce moment aucun n'a pu jurer qu'il l'a vu commander les soldats qui ont tué Scott, ou qu'il a donné le mot d'ordre en cette occasion, ou qu'enfin il ait eu quoique ce soit à faire dans les procédés, si ce n'est que tous avaient reconnu et obéissent à l'ordre du gouvernement provisoire."

Le même journal termine en disant qu'il ne voyait pas la possibilité d'une conviction.

En face de ce défaut de preuve, le devoir du magistrat était de remettre Lépine en liberté et de déclarer la plainte non fondée. Cependant le Juge Bétournoy a cru devoir décider autrement. Au mépris de la justice et du bon sens le plus élémentaire, il a envoyé Lépine en prison et l'a condamné à subir un procès criminel que rien ne justifie. Le peuple de Manitoba a fortement ressenti ce déni de justice.

De leur côté, les électeurs du Comté de Provencher ont

protesté d'une manière énergique contre ceux qui viennent d'inaugurer la persécution envers les principaux membres du gouvernement provisoire. Ils ont élu par acclamation M. Louis Riel pour les représenter à la Chambre des Communes. Démontrant ainsi toute la confiance qu'ils ont mis dans l'homme qui les a préservés de l'anarchie pendant les troubles de 1870.

Cette élection a encore eu un excellent effet sur les organes du gouvernement fédéral. La *Gazette* entre autres déclare que le gouvernement impérial devrait sans retard lancer l'amnistie en faveur du gouvernement provisoire de Manitoba et faire disparaître pour toujours les traces des événements de 1870. Puis, après avoir démontré que l'on ne doit pas froisser les sentiments de la moitié de la population de Manitoba qui doit sa tranquillité à l'attitude de Riel, la *Gazette* continue :

« Pouvons-nous ignorer ces sentiments ? Est-il sage de laisser durer de mois en mois, d'année en année, le danger de troubles de la paix publique et de l'harmonie en ravivant toutes les animosités du passé qui résultent de quelques arrestations opérées en 1869 ? Nous ne le croyons pas. Dans l'élection de M. Riel, nous avons la preuve des sentiments du peuple à son égard. Lui-même et les siens ont cessé depuis longtemps d'être rebelles à l'autorité de la Couronne ou à celle de la Puissance du Canada. Pourquoi ne pas suivre l'exemple universel en pareil cas, et par une amnistie générale, ne point faire disparaître à la fois les animosités du passé et préparer pour la province un avenir d'entente cordiale et de prospérité nationale.

— Il y a à peu près un mois le Saint Père a reçu en audience les représentants des sociétés catholiques de Rome, qui, en leur nom et au nom de tous les adhérents, ont fait vœu d'ériger une église au Sacré-Cœur, en s'engageant à se conformer aux suggestions qu'il plairait à Sa Sainteté de faire. Le Souverain Pontife a prononcé en cette occasion un admirable discours dont voici la traduction :

« En ce moment il se présente à mon esprit l'idée du progrès rapide de la famille humaine dans certaines sciences que j'appellerai *utilitaires*, puisqu'elles ne visent qu'au développement du bien-être matériel et des commodités de la vie. Oui, la famille humaine s'est engagée dans cette voie, elle y marche d'un pas sûr et accéléré, et elle fait du chemin : toutes les sciences sont cultivées avec une ardeur qui promet à l'homme la jouissance sur la terre : elle forme pour ainsi dire la gloire de notre époque.

« Parmi ces sciences cependant, la science de la misère humaine, bien que très-cultivée en théorie, puisque les livres en traitent, les parleurs en raisonnent, les académies en forment le sujet de leurs discussions, cette science, dis-je, si cultivée en théorie, donne des résultats bien restreints en pratique. Tandis que le progrès matériel s'accroît, la misère humaine s'accroît aussi, et malheureusement la négligence à y apporter remède augmente en proportion.

« Regardez autour de vous, et considérez les maux qui nous assaillent de toutes parts. Maux physiques et moraux, maux envoyés par la colère de Dieu et maux produits par la malice des hommes et que j'appellerai pour cela *artificiels*. Il n'est pas nécessaire que je répète ici en détail l'histoire de tant de maux. Il ne suffit que trop de les énumérer.

« Ainsi, parlant des maux physiques, vous trouvez le spectacle funèbre des inondations, des tremblements de terre, des tempêtes exterminatrices, des pestes et d'autres calamités publiques. Parlant des maux, vous voyez se présenter à vous le tableau infernal de l'immoralité triomphante, du blasphème libre et impuni, de l'hérésie soutenue publique-

ment, de la licence de l'enseignement, de la persécution (si goûtée par les impies en Italie et hors de l'Italie) contre les ministres du sanctuaire, et de tous les hommes qui conservent dans sa plénitude la foi catholique. Enfin, parlant des maux qui proviennent des hommes constitués en autorité, vous trouverez des impôts, des injustices et des vexations, la facilité à encaisser l'argent et la lenteur à payer ce qui est dû, beaucoup de chose en voie de destruction et peu ou rien en voie d'édification. Et après tout cela, dites-moi, n'avez-vous pas raison de vous écrier avec le psalmiste : *Adhœsit pavimento anima mea ?* notre âme n'est-elle pas plongée dans la boue et dans la poussière sous le poids d'une pareille oppression ?

« Mais vous, vous l'avez trouvé le remède à tant de maux ; oh ! oui, vous l'avez trouvé, ô mes enfants ! Vous vous êtes souvenus qu'il y a au ciel un Cœur divin qui peut vous consolider, vous assister, vous soulager. Ah oui ! approchons-nous de ce Cœur, et en présence de la blessure ouverte par la lance du bourreau arrêtons-nous à méditer avec amour et avec foi, *propiciens per cancellos*. Observons comment ce Cœur, selon notre manière de comprendre, désire ardemment de dilater ce feu qui le brûle intérieurement, ce feu qui voudrait enflammer d'amour et de charité la terre entière. Approchons-nous de ce Cœur, et remplis d'admiration, observons l'économie céleste avec laquelle fut formée l'Église, et comment elle sortit victorieuse de cette source divine en s'appuyant sur les sept colonnes qui représentent les sacrements.

« Approchons-nous pleins d'humilité et de respect de ce Cœur, et nous entendrons ces suaves paroles : *Erunt oculi mei ibi cunctis diebus*. Ce qui signifie que le Cœur et les yeux du Christ se tourneront toujours vers cette Église répandue sur la surface du globe, mais plus particulièrement vers cette ville de Rome, parce que c'est ici qu'a été établi le siège de la vérité et le centre du catholicisme. C'est ici que fut envoyé le prince des apôtres (quoique disent en contraire les impies, ennemis fanatiques de la vraie Église de Dieu) ; c'est ici où saint Pierre vint, ne craignant pas de s'aventurer dans cette forêt de bêtes féroces, prêchant intrépidement la vérité au milieu de la foule d'erreurs de cette nation romaine qui, après en avoir conquis plusieurs autres, embrassa et servit toutes les turpitudes et toutes les aberrations des autres peuples. Après le sang versé par le Souverain Pontife, et par tant de milliers de martyrs, cette ville fortunée qui était disciple de l'erreur et asservie aux abominations, par les mérites de ce sang et par la volonté divine, devint maîtresse de la vérité.

« De cette chaire de saintes doctrines, découlèrent des leçons pour enseigner, des conseils pour éclairer, des décrets pour définir depuis le commencement de l'Église jusqu'au Syllabus et aux décrets du Concile du Vatican.

« Qu'il soit donc béni ce divin Cœur, origine de tant de bien et source de consolation, de soulagement. Et vous aussi soyez bénis qui, loin d'aller chercher des distractions dans les frivolités humaines, venez au contraire chercher la paix et le bonheur à la source qui peut seule les donner. Je sais que les impies blasphèment même ce Cœur adorable. Mais le jour viendra où Dieu lui-même maudira ces blasphémateurs. *Ridebit et subsannabit eos*.

« Quant à nous, approchons-nous de ce saint refuge de nos âmes, présentons-lui les protestations de notre amour, et prions ce divin Cœur de nous encourager par sa bénédiction. Disons-lui, comme Jacob : *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi*. O Cœur très-saint rempli d'amour, et source de toutes les grâces, bénissez-nous, et que votre bénédiction nous donne le courage dans les combats, la fermeté dans nos bonnes ré-

solutions, et qu'elle nous accompagne jusqu'au dernier jour de notre vie.

" En attendant, j'élève ma faible main et je vous bénis. Je bénis vos amis, vos parents. Soyez les échos par lesquels cette bénédiction s'étende sur tous les fidèles de l'Eglise catholique, qu'elle donne à tous le courage nécessaire, et vous maintienne constants jusqu'au dernier instant de la vie. "

**Nomination de M. Roderick McDonald comme surintendant du Chemin de Fer Intercolonial**

Nous apprenons avec plaisir que M. Roderick McDonald, de St. Paschal, vient d'être nommé surintendant du Chemin de Fer Intercolonial, depuis la Rivière du Loup en descendant.

Ce choix rencontre l'approbation publique et les nombreux amis de M. McDonald l'en félicitent cordialement. Pour notre part, nous connaissons ce jeune homme depuis de longues années, nous l'avons vu à l'œuvre comme agent du Grand Tronc à St. Paschal, nous avons admiré son activité, son amabilité et sa politesse exquise envers tous les voyageurs; et nous sommes convaincu qu'un meilleur choix ne pouvait être fait.

En outre pendant les neuf années qu'il a passées au service du Grand Tronc, il a acquis dans cette branche une expérience et une habileté qui le mettront en état de remplir les devoirs de sa nouvelle et importante charge à la satisfaction de tous.

Sous le rapport de la nationalité, M. McDonald, sous son nom écossais, cache un cœur dévoué à tout ce qui touche de près ou de loin à la race canadienne-française. En maintes circonstances, nous l'avons entendu se réjouir hautement d'appartenir à cette race, et ses actes ont toujours été ceux d'un homme qui lui est dévoué corps et âme.

Enfin M. McDonald possède une solide instruction dont il s'est toujours servi pour le plus grand bien de ses compatriotes.

Le nouveau surintendant entre dans ses nouvelles fonctions avec le ferme désir de rendre justice égale à tous, tout en travaillant avec ardeur à promouvoir les intérêts de l'administration qui l'a nommé. Comme ces deux buts s'entraident mutuellement, M. McDonald les atteindra sans trop de difficultés, ce que nous lui souhaitons de tout notre cœur.

**L'Association des cultivateurs canadiens**

On a trop souvent assimilé l'association que les amis de l'agriculture veulent former en Canada parmi les cultivateurs aux associations américaines connues sous le nom de *Granges*, ou des *Patrons de l'agriculture* et à celle des *Fermiers*. Les journaux qui ont agi ainsi l'ont fait dans un but honorable nous n'en doutons pas; mais ils sont tombés dans une grave erreur que nous croyons nécessaire de relever.

Le but que poursuivent les *Granges* américaines, l'association des Fermiers et l'association des cultivateurs canadiens est bien différent. Les premiers ne sont à proprement parler qu'une société secrète ouverte seulement à quelques branches de l'industrie agricole. Leurs membres obéissent tous à un mot d'ordre parti d'une direction centrale; et la liberté individuelle est détruite. Les *Granges* sont une menace incessante non-seulement contre les monopollisseurs, mais encore contre l'Etat lui-même, et, comme telles, elles ne sauraient être recommandées par les véritables amis de l'agriculture.

L'association des Fermiers qui a vu le jour dans l'Illi-

nois, est ouverte à tous ceux qui veulent y entrer; D'après ses constitutions, elle a un but politique en vue, et pour cette raison encore nous ne pouvons accepter aucune similitude avec elle.

Le but de l'association des cultivateurs canadiens est tout de paix. Les agriculteurs ne sont appelés à en faire partie que pour une fin d'instruction réciproque. Nous voulons étudier les besoins de l'agriculture canadienne, et faire connaître les moyens de les satisfaire. Chaque membre fera part à ses collègues des résultats de ses expériences et de ses études dans les différentes branches de l'industrie rurale. Les conclusions de ces expériences et de ces études seront discutées en commun et chacune pourra se former une conviction sur la marche à suivre dans les améliorations les plus propres à augmenter la production agricole.

Ce programme est déjà assez vaste par lui-même, les questions agricoles que l'on aura à discuter sont déjà assez nombreuses et demandent assez de soins et d'études, sans qu'on vienne y mêler les questions politiques.

La politique serait la mort de l'association; les discussions passionnées qui en résulteraient jetteraient la désunion parmi les membres, créeraient des inimitiés, feraient oublier le but principal, forceraient les gens paisibles et désireux de travailler au progrès général à abandonner l'association et bientôt le vide se ferait autour de ses promoteurs.

Non, nous ne voulons pas être assimilés à l'Association des Fermiers américains et encore moins aux *Granges*. Nous n'avons que faire des discussions politiques, nous refusons de nous constituer en Société secrète et nous ne voulons faire la guerre à personne. Il y a place sur le sol canadien pour le commerce et pour tous les genres d'industrie. Ce que nous désirons c'est que l'agriculture ne soit pas sacrifiée aux intérêts du commerce et des manufactures et qu'elle travaille à son propre perfectionnement. Voilà suivant nous qu'elles devront être les tendances de l'Association des cultivateurs canadiens.

**La culture de l'avoine paie-t-elle ?**

L'avoine se vend le printemps, pour la semence, 33 1/2 cts. à 40 cts. le minot. L'homme qui laboure le sol que l'on veut ensemençer est payé \$1 par jour et nourri. En outre il faut lui fournir attelage, charroi et herse. Deux chevaux qui l'on nourrit valent le moins chacun \$1 25 par jour, ce qui fait \$2 50 pour l'attelage complet. La nourriture de l'homme que l'on emploie vaut bien 25 cts. par jour.

Dans une journée un homme laboulera, ensemençera et hersera un arpent de terre, lequel prendra deux minots d'avoine. Voilà le coût de la semence de l'avoine.

Maintenant pour couper cette avoine, la mettre en gerbe et engranger, cela vaut pour ce même arpent au moins \$1 20; battre et mettre en poche 40 cts. Récapitulons ces dépenses:

2 minots d'avoine à 40 cts. ....	\$0 80
1 journée d'homme et sa nourriture .....	1 25
1 journée 2 chevaux et attelage et nourriture .....	2 50
Recolte et battage .....	1 60

**\$6.15.**

Nous ne comptons pas les travaux pour clôtures et fossés qui sont pour quelque chose, une piastre au moins.

La semence d'un minot d'avoine, terme moyen, rapportera 10 minots, soit 20 minots pour nos deux minots. A l'automne l'avoine, rendue chez le commerçant, se vend 25 à 30 cts, et le printemps au plus haut prix 40 cts.; mais il faut la rendre chez le commerçant. 20 minots à 40 cts. le minot donne \$8 00 pour lesquels on a dépensé \$6.15 dans l'été et l'automne précédent, plus les travaux faits aux fossés et clôtures, et plus le voyage qu'il a fallu faire pour transporter les 20 minots à l'acheteur.

D'après ce calcul que nous avons toutes raisons de croire correct, est-il licitatif pour nos cultivateurs de se livrer à la culture de l'avoine? Nous pensons que c'est impossible d'y trouver de l'encouragement.

Si quelque chose pêche dans nos calculs nous serions heureux que quelque cultivateur ou commerçant relevât nos chiffres. L'erreur qu'il pourrait y avoir d'après nous est que nous avons estimé la main-d'œuvre moins chère qu'elle ne coûte.

Pour encourager cette culture il faudrait de toute nécessité l'imposition d'un droit sur l'importation des grains.— *Richelieu.*

### Du choix des vaches laitières

Ecoutez, vous tous qui voulez du lait. Une découverte remontant à 1840, et produite sous le nom des frères Guéron, est venue déterminer d'une manière locale et plus précise les moyens de reconnaître à certains signes les vaches dont le rendement en lait est le plus considérable, quelle que soit d'ailleurs chez elles la qualité de ce produit.

Voici quels sont ces signes, qu'on nomme *épis* ou *écussons*. An pis de toutes les vaches est tracé un dessin partant de dessous le ventre, au-delà des deux premiers trayons, se prolongeant entre eux tous, remontant au-dessus du pis et atteignant même quelquefois la vulve et la queue. Ce dessin, tracé par la nature, est formé d'un poil plus fin que celui du reste du corps, et ayant une direction contraire à celle de ce dernier; il remonte au lieu de descendre. Il paraît que l'organe laitier est recouvert de cette enveloppe exceptionnelle, afin que le lait ne puisse filtrer extérieurement; c'est donc par le développement plus ou moins grand de l'enveloppe qu'on apprécie, dans le même sens, celui de l'organe lui-même. On peut donc d'après cela, sans risque de se tromper, décider que, si les épis ou écussons de poil remontant sont grands et d'une forme régulière, l'organe lacté l'est aussi, et dès lors le produit abondant, car la nature ne fait rien inutilement; que si, au contraire, les épis sont petits, l'organe l'est aussi, et de là le produit inférieur. Les épis formés d'un poil court et boyeux, se prolongeant parallèlement les uns aux autres, sont les meilleurs; les épis d'un poil gros et hérissé sont toujours la marque distinctive des vaches mauvaises laitières; il en est de même de ceux qui sont longs et irréguliers, parce qu'ils indiquent une grande suite de lait. Quant aux vaches qui ont un défaut de contre-poil dans l'épi, quelle qu'en puisse être la direction, comme par exemple du poil descendant contre celui qui remonte, elles annoncent un produit médiocre.

Avant la découverte des frères Guéron, on appréciait les vaches aux signes suivants, souvent trompeurs. On recherchait les signes de race dans la vache: ainsi, la poitrine large, les reins également larges, les jambes de derrière plus écartées que celles de devant, la peau mince et se détachant parfaitement, le cou mince et représentant une lame de couteau, le pis très-gros, les mamelons espacés et disposés comme quatre grosses bouteilles. A tout cela on ajoutait: un poil court, fin et brillant, les veines abdominales et celles du périnée saillantes et noueuses; enfin, deux faux trayons. Comme je viens de le dire, les éleveurs ou acheteurs étaient souvent trompés dans ces marques qu'ils exigeaient, car ils recherchaient par là plutôt la constitution d'un taureau que celle d'une vache laitière, comme si les vaches de toutes conformations ne pouvaient pas avoir la facilité de produire du lait en abondance. En effet, il ne faut pas s'y tromper, ce sont souvent les plus mal faites, les plus laides, les plus maigres, qui en produisent le plus. Cependant on doit préférer celles qui joignent à un dessin bien conformé une constitution convenable; mais il faut avant tout y trouver le signe nouveau.

Avec ce signe, je le répète, on peut reconnaître les bonnes vaches laitières; il y a même mieux que cela: on peut prévoir aussi dans les jeunes vaches de huit jours, dans celles de un à deux mois surtout, le rendement en lait. Empressez-vous donc, tous ceux qui l'ignorent, d'étudier avec soin cette chose si importante.— *J. RODELIN.*

### Petite Chronique

*Dr. Hospice Desjardins et Jos. Sirois, éc. P. J. du comté de Kamouraska nommés Juges de Paix.*—Nous lisons dans la *Gazette Officielle*: "Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, d'adjoindre Hospice Desjardins et Joseph Sirois, écuyers, de Sainte-Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, à la commission de la paix pour le district de Kamouraska."

*Mauvais journaux.*—Nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe*:

M. le curé de la Cathédrale de St. Hyacinthe a très fortement censuré un journal imprimé en dehors de cette ville parce que la dite feuille avait récemment publié des immoralités dégoûtantes. Le vénérable pasteur a hautement conseillé qu'on renvoyât pour ces causes cette publication devenue immorale, et dit qu'elle ne devait pas être lue dans les familles.

Nous savons que ce sont les reproductions étrangères parues sur les numéros du *National* du 11 et 17 octobre, qui ont donné lieu à cette censure aussi juste que sévère, et tout à fait méritée. Le long article, portant pour titre: "Amour et courtoisie" surtout est un attentat contre l'amour et la moralité de la presse canadienne si universellement portée au respect des mœurs.— Puisse cette censure être profitable à qui de droit.

— Le feu exerce ses ravages dans les prairies de l'Ouest. Une étendue de pays de trente-cinq milles en superficie a été complètement balayée par l'élément destructeur, dans le territoire Nébraska. Un grand nombre d'habitations, et une quantité de grains considérable ont été détruits. Plusieurs personnes ont aussi péri dans le désastre.

*Lotterie de Ville Marie.*—Le tirage des billets de la lotterie Ville Marie a eu lieu jeudi de la semaine dernière. Le premier lot, qui consiste en une propriété de la valeur de \$5,000, située sur les bords du canalachine, a été gagné par Mlle. Anne Lemieux, de Ste. Marie de la Beauce. Cette heureuse jeune fille est élève au convent des Ursulines, à Québec. Il paraît qu'elle n'a acheté qu'à corps défendant le billet qui lui assurait une petite fortune, sa petite bourse d'écolière ne contenant que quarante centins et elle a cédé aux sollicitations d'une de ses compagnes, qui lui offrait soixante centins pour compléter la somme nécessaire pour l'achat de l'heureux numéro.

*Fromagerie.*—M. Michel Desautels, ci-devant de St. Pie, est a prendre des mesures pour établir une fromagerie à Ste. Rosalie, près de chez M. Gendron, M. P. Il s'est déjà assuré le lait de 600 vaches pour le printemps prochain, et il compte alors fabriquer mille livres de fromage par jour.

Nous félicitons M. Desautels et lui souhaitons cordialement succès dans cette louable entreprise. Voilà le moyen de mettre de la vie et de l'activité dans nos vieilles paroisses de l'industrie. Ah! si tout le monde voulait seulement y mettre la main!

— A une assemblée du bureau des examinateurs de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne de Lapocatière, tenue le 24 du courant à l'Ecole susdite. M. Alphonse Gingras de St. Roch de Québec, après avoir subi les épreuves nécessaires, a obtenu un "brevet de capacité agricole," conformément au règlement passé à cet égard par le Conseil d'Agriculture de cette Province.

M. A. Gingras doit bientôt se fixer à St. Gervais, Comté de Bellechasse, sur une propriété dont il vient de faire l'acquisition. Nous lui souhaitons succès et prospérité dans la belle carrière agricole à laquelle il a accordé sa préférence.

### RECETTES

Manière de rendre le chanvre semblable au lin

On fait d'abord une lessive avec de bonnes cendres, dans lesquelles on met un peu de chaux vive, selon la quantité de chanvre que l'on veut raffiner. On la retire du feu pour la laisser s'éclaircir. Après cela, on prend le chanvre, on le pèse; et sur dix livres, on met une livre et demie de savon râpé, que l'on fait tremper pendant vingt-quatre heures de suite, puis on





**COMPAGNIE  
D'ASSURANCE MUTUELLE  
CONTRE LE FEU**

*Des comtes de Stanstead et Sherbrooke.*

Les membres de la compagnie ci-haut sont par les présentes notifiés que les taux d'impositions suivants ont été imposés sur les billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, savoir:

Sur tous les billets en force le 30 sept.,	1872,	1½ p. cent.
do do do	12 dec.,	do 1½ do
do do do	31 do	do 1½ do
do do do	31 janv.,	1873 1½ do
do do do	19 avril,	do 1½ do
do do do	3 juin,	do 1 do
do do do	31 juillet,	do 1 do
do do do	28 août,	do 1½ do

Total... 5

Les dites impositions formant cinq par cent sur le montant original des billets de dépôt (les endossements pour extinction étant déduits), doivent maintenant être payées au bureau de la compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé, le, ou avant le troisième jour de novembre prochain.

A. G. WOODWARD.  
Sect. Tré-orier.

Bureau de la Cie. d'Ass. Mut.  
contre le feu de S & S.  
Sherbrooke, 1er octobre 1873.

**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ**

La société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de DION et DUBEAU, est ce jour dissoute, de consentement mutuel. M. J. B. Z. Dubeau est seul autorisé à régler les affaires de la dite société.

ARTHUR DION & J. B. Z. DUBEAU.

Québec, 10 sept. 1873.

Le sousigné, ayant acheté de son ci-devant associé, Arthur Dion, écuyer, son intérêt dans la société qui a existé jusqu'ici sous les nom et raison de Dion et Dubeau, continuera seul à l'avenir, les affaires de la ci-devant société, et il sollicite du public l'encouragement qui a été donné jusqu'en ce moment à cette maison. Chaque pratique sera, comme par le passé, servie avec promptitude et courtoisie.

J. B. Z. DUBEAU,

11 sept 1873.

Rue de la Couronne, Québec,

85 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. G. STINSON & Co., Portland, Maine.

**CULTIVATEURS, ATTENTION !!**

**MOULINS A BATTRE AMÉLIORÉS**

On a à vendre, à des conditions libérales, des moulins à battre, sur un système nouveau, le plus complet dans ce genre.

Ces moulins vannent et criblent en même temps. Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, No. 17, Rue St. Pierre, à

R. PAMPHILE VALLÉE,  
Notaire.

P. S. On demande des agents pour la campagne.  
4 Septembre 1873.

**MUSIQUE NOUVELLE !!**

RECUE DE PARIS

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

**MUSIQUE INSTRUMENTALE :**

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Juno, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jennrot	40 "
Espéglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prasovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazzarone.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

**MUSIQUE POUR ORGUE**

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TRESOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Larenzo,—Marius-Guet,—Lefebvre—Wely,—De Calonne, etc.

**METHODES ELEMENTAIRES**

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

**A. LAVIGNE,**

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,  
11½ rue St Jean, QUÉBEC.

N.B. Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

**DEPARTEMENT DES DOUANES**

Ottawa, octobre, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 8 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.